

N° agrégation :
P 201 114

Maison

Africaine

Belgique/Belgie
P.P.
Bruxelles 5
BC3204

**BELGIQUE
UNE OFFRE
SPÉCIFIQUE**

décembre 2013

P.	3	Edito
P.	4	Paris
P.	5	Amsterdam
P.	6	Suisse, Montréal, 2 exemples parmi bien d'autres
P.	7	Belgique

Depuis plus de 2 ans nous nous battons pour sauver les subsides fédéraux qui nous permettent de mener à bien les projets sociaux, culturels et autres qui font notre différence.

Depuis quelques jours, il a été convenu que le fédéral poursuivra le financement des Maisons internationales parce qu'elles constituent une réelle plus-value au programme belge de coopération au développement.

Nous tenons à profiter de ces fêtes de fin d'année pour remercier tous ceux qui ont cru en nous et qui ont témoigné de leur confiance par divers gestes de sympathie et de reconnaissance. Ces gestes contribuent à envisager l'avenir avec plus de sérénité.

A cette occasion,

Madame la Présidente,
Monsieur l'Administrateur-
délégué,

Les Administrateurs,
L'ensemble du personnel
de la Maison

Et les 80 étudiants qui y vivent

Vous souhaitent
un joyeux Noël
ainsi qu'une très
heureuse année 2014.

Edito

Depuis qu'existe cette brochure, nous partons systématiquement de l'hypothèse que les Maisons internationales, Foyers, Maison Africaine, Maison de l'Amérique latine et autres lieux d'hébergement destinés à l'accueil d'étudiants des pays du sud constituent une évidence. Jamais nous ne nous sommes intéressés à ce que font les autres.

La Belgique est entre autres connue comme terre d'accueil. On dit les Belges chaleureux, bienveillants et sympathiques. Si ces qualificatifs sont plutôt agréables à entendre, voyons comment ils se traduisent institutionnellement. Sommes-nous à la hauteur de la réputation que certains veulent bien nous faire?

C'est pourquoi nous vous proposons de faire un rapide tour d'horizon de quelques grandes villes ou pays qui sont également confrontés à la question du logement des étudiants. De Paris à Montréal, vous constaterez que les objectifs politiques ou montages financiers sont très différents d'une ville à l'autre.

Et la Belgique tire bien son épingle du jeu avec une offre adaptée à la demande, parfois spécifique, des étudiants des pays du Sud. Nous ne devons certainement pas rougir de ce que nous faisons. Au contraire, les Foyers et Maisons internationales constituent ce petit mais très réel outil de coopération au développement que la majorité des pays occidentaux n'ont pas développé.

Espérant que nous pourrions encore longtemps coopérer au développement des pays du Sud, nous profitons des fêtes de fin d'année pour remercier tous ceux qui nous font confiance.

Thierry Van Pevenage,
Directeur





La Cité internationale universitaire de Paris est une institution unique dans le paysage universitaire et institutionnel français et européen.

Une alliance inédite
des acteurs publics
et privés

La Cité internationale universitaire de Paris est administrée par une entité de droit privé, la Fondation Nationale, Cité internationale universitaire de Paris, reconnue d'utilité publique par décret du 6 juin 1925.

Les Universités de Paris, propriétaires des bâtiments, lui ont confié le soin de développer et d'administrer l'œuvre de la Cité internationale. Elle doit veiller au respect de ses idéaux et principes fondateurs et coordonner les missions communes à ses maisons.

La Fondation nationale, Cité internationale universitaire de Paris est gouvernée par un conseil d'administration. Le délégué général,

nommé par ce dernier, en assure la direction sous l'autorité du président.

Autofinancée à hauteur de 75%, cette fondation bénéficie enfin de donations de mécènes publics et privés.



Des Maisons aux statuts différents

La Cité est composée de 40 lieux d'hébergement (les maisons). 18 maisons sont gérées directement par la Fondation nationale, Cité internationale universitaire de Paris, et placées sous son égide.

Ce sont les « maisons rattachées ». Les autres sont elles-mêmes des fondations reconnues d'utilité publique, et possèdent leur propre personnalité juridique.

Quel que soit leur statut et leur mode de gestion, toutes les maisons respectent des principes communs et mènent une action concertée, notamment en matière d'admission des résidents, de vie sur le site, d'offre culturelle...





Une offre de logement centralisée, des Maisons internationales, mais pas de Maison liée à la Coopération au développement.

Comme dans beaucoup d'autres capitales européennes, il est très difficile de trouver un logement étudiants à Amsterdam. La majorité des universités et écoles supérieures disposent d'un service logement destiné à aider les étudiants à trouver un logement adapté.

L'offre de logements dans les principales villes universitaires est gérée par la Fondation Duwo, premier groupe de logement étudiants aux Pays-Bas. Les écoles supérieures, universités et leurs étudiants prennent part aux décisions de la Fondation.



L'une des particularités du logement étudiants à Amsterdam réside dans la transformation de containers en logements.



La Fondation a créé, dans les années '90, deux établissements pour étudiants étrangers. Il s'agissait principalement de répondre aux demandes de courts séjours pour étudiants et stagiaires. L'ouverture de ces deux Maisons a renforcé le caractère international d'un certain nombre de formations.

Toutefois, il semble qu'il n'existe pas à Amsterdam (ni ailleurs aux Pays-Bas) de Maison internationale/Africaine/Amérique latine/... comme on les connaît chez nous. Il existe un guide spécifique pour les étudiants internationaux, mais pas de réel logement spécifique offrant un encadrement ad hoc.

Comme ailleurs, les prix des chambres sont élevés. Il varient de 300 euros (chambres singles) à 700 euros par mois pour un studio.



La majorité des villes et/ou pays disposant d'universités et écoles supérieures ont développé, en parallèle, une offre de logements. Tantôt publique, tantôt privée, tantôt mixte.

Il est toutefois rare de trouver des logements répondant aux attentes liées à l'origine des étudiants.

Suisse

Si vous désirez étudier en Suisse, il semble que le logement étudiants ne pose pas autant de difficultés que dans d'autres pays limitrophes. Les villes universitaires ont de nombreux logements pour étudiants suisses, européens et autres. Toutefois, il apparaît qu'il n'y a pas, comme dans d'autres villes universitaires européennes, de centralisation de l'offre ni d'offre spécifique pour étudiants des pays du Sud.

Montréal

Pour sa part, l'Université de Montréal dispose d'une importante banque de données permettant aux étudiants en recherche d'un logement, de trouver relativement facilement chaussure à leur pied. Ici comme en Suisse, si les logements étudiants sont nombreux, il semble qu'il n'y ait pas de réelle coordination (outre la banque de données) ni de réponse spécifique aux besoins des étudiants des pays du Sud.





Depuis des décennies, la Belgique dispose d'une offre de logements diversifiée. Kots étudiants, Maisons internationales, Maison Africaine, ... De toute évidence, cette variété est entre autres liée au programme « Foyers » de la coopération belge.

Les principales villes de notre pays disposent d'universités et/ou écoles supérieures. Chacune de ces institutions a développé un réseau suffisamment important pour assurer le logement de ses étudiants. Ce réseau comprend les Maisons internationales dont l'objet premier est l'accueil et l'hébergement des étudiants des pays du Sud.

Notre banque alimentaire



Au-delà de l'accueil, les Maisons internationales ont développé un important volet social permettant aux étudiants en difficulté de suivre leur cursus sereinement.

Les Maisons ont également développé un volet culturel favorisant l'intégration et la connaissance réciproque.

Les étudiants résidant dans ces Foyers et Maisons internationales bénéficient ainsi d'un encadrement complet et à la carte. Les uns profitent des activités de divertissement (culture, sport, ...), d'autres font plus facilement appel au service social ou administratif de la Maison internationale qui les héberge.

Match de football entre l'équipe de Silly et la Maison Africaine



Vous voulez renforcer l'un de nos projets

40
EUROS

POUR UN ÉLÈVE,
UN ÉTUDIANT,
POUR L'ÉDUCATION,
POUR L'AFRIQUE

Notre compte / Iban

BE08 2100 8356 1613

Tout don de 40 euros ou plus est fiscalement déductible.

Contact, Réalisation, Éditeur responsable
Thierry Van Pevenage

A.s.b.l. agréée par la D.G..D.
Rue d'Alsace Lorraine, 33
1050 Bruxelles
T 02/513 75 92
F 02/512 73 52
administration@maisonafricaine.be
www.maisonafrique.be

Maison Africaine